

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 juillet 2022

L'An deux mille vingt deux,
le 27 juillet à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juillet 2022 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 21 juillet 2022 par voie électronique

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Etait absent excusé :

Damien MONTAVI

Sur 11 membres, 10 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer

Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 11 juin 2022 est approuvé. 10 pour.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- Modification de la délibération concernant la facturation du chauffage
- Demande de CU pour la parcelle E 376
- Choix d'une banque pour ligne de trésorerie
- Choix d'une banque pour un emprunt
- Création d'un poste d'agent de maîtrise
- Convention avec la CAPEV pour le transport scolaire
- Modification des horaires de l'éclairage public
- Passage à la nomenclature M57 pour la comptabilité
- Adhésion à la mission de médiation proposée par le cdg43
- Subvention au club de tir sportif du Haut-Gévaudan

Facturation du chauffage pour les logements raccordés à la chaufferie communale :

Le conseil municipal décide d'annuler la délibération n°2022-06-04 et de demander 60 euros par mois pour le coût du chauffage, pour chaque locataire d'un logement desservi par le réseau de chaleur communal. Cette modification s'appliquera à partir du 1^{er} août 2022.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	----------	--------------

10	0	0
----	---	---

Demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle E376

Le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme pour la construction d'un observatoire à cervidés sur la parcelle E376.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Réalisation d'un emprunt court terme / ligne de trésorerie dans le cadre des travaux à l'ancienne cure :

Le Conseil Municipal décide de retenir la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin pour la réalisation d'une ligne de trésorerie de 50 000 € sur 1 an avec un taux à 1,09 % et des frais de dossier de 100€.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Réalisation d'un emprunt dans le cadre des travaux à l'ancienne cure :

Le Conseil Municipal décide de retenir le Crédit Mutuel pour la réalisation d'un emprunt de 45 000 € sur 20 ans avec un taux à 2,4 % et des frais de dossier de 45 €.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Création d'un emploi d'agent de maîtrise :

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi relevant du grade d'agent de maîtrise à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} août. Cet emploi sera occupé par un agent récemment promu. Son emploi actuel sera quant à lui ensuite supprimé.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Convention avec la CAPEV pour le transport scolaire :

La communauté d'agglomération du Puy souhaite reconduire la convention pour la délégation de compétence transport scolaire pour 4 années supplémentaires, c'est-à-dire à partir de septembre 2022 jusqu'en juillet 2026.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de délégation de compétence pour le transport scolaire.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Modification de l'extinction de l'éclairage public :

L'éclairage public s'éteint sur l'ensemble du territoire communal durant la nuit. L'extinction a lieu de 01h00 à 06h00 au bourg et de 00h00 à 06h00 dans les différents hameaux.

Lors de la fête du village, le 15 août, ou en cas de circonstances particulières, l'éclairage peut être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place une coupure de l'éclairage public de 00h30 à 06h30 au bourg et de 23h00 à 06h00 dans les différents hameaux. Des adaptations seront possibles dans les hameaux, tout en respectant une coupure d'une durée de 7 heures minimum.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
9 (Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Christian PLANQUE, Yannick THIERCY, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	1 (Roland PEPIN)	0

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 :

Le conseil municipal décide d'appliquer à partir du 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée par nature pour l'ensemble des budgets M14 de la collectivité.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Adhésion à la mission de médiation proposée par le cdg43 :

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 43.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Attribution d'une subvention au club de tir sportif du haut-Gévaudan :

Le club de tir sportif du haut-Gévaudan souhaite organiser un ball trap lors de la fête du 15 août. Il a également le projet d'exploiter un stand de tir sportif qui pourrait voir le jour sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 230 € à l'association de tir sportif du haut-Gévaudan.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0